



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjoints,  
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA,  
Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENENY donne pouvoir à M. André LABARTHE

### **Etait absente :**

- Mme Patricia PROHASKA

## **14 - ADHESION 2022 A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

L'Association des Maires Ruraux des Pyrénées-Atlantiques (AMR64) permet de soutenir l'action des communes dans la ruralité.

Afin de soutenir la dynamique de ce réseau engagé aux côtés de milliers de maires attachés à l'idée de faire vivre la ruralité, il paraît pertinent d'adhérer à l'AMR64.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 90 €.



Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADHERE** à l'Association des Maires Ruraux des Pyrénées-Atlantiques,
- **PAYE** la cotisation annuelle qui s'élève à 90 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 05/07/2022

Bernard UTHURRY

